CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud
Du jeudi 11 mai 2023 à 20h
Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale.
4. Communications de la Municipalité.
5. Election d'un nouveau délégué suppléant à Région de Nyon.
6. PV de la séance du 2 mars 2023.
7. Dépôt du préavis municipal n° 11/2022 : Demande de crédit de CHF 55'000.- pour l'achat d'un véhicule utilitaire. Nomination de la Commission des finances et d'une commission ad hoc.
8. Rapport annuel de la Commission de recours et des délégués aux associations.
9. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Il est constaté la présence de 37 conseillers/ères sur un total de 45 après l'assermentation de la nouvelle conseillère communale, Mme Sandrine Lemercier.

Excusé/es : Mmes et MM B. Cheval, L. Christinet, C. Duclos, M. Leuba, A. Margonis, Claire-Lise Mégard-Mutezintare et K. Arpin Michalak.

Absent : M W. Leuba.

2. Communications de la Présidente

A. Gétaz, Présidente, salue la présence des Conseillères/Conseillers et du public. Elle propose un ajout au point 7 de l'ordre du jour.

- **Vote** : L'ajout « Nomination d'une commission ad hoc » est accepté à l'unanimité.

Elle informe l'assemblée de deux nouveautés dans l'onglet « Conseil communal » du site internet de la Commune : la publication de l'agenda complet et des ordres du jour des séances.

Sans autre communication, elle invite Madame Sandrine Lemercier à s'avancer devant l'assemblée pour son assermentation.

3. Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale.

Mme Sandrine Lemercier est assermentée nouvelle conseillère communale sous les applaudissements de l'assemblée.

La Présidente invite la Municipalité à donner ses communications.

4. Communications de la Municipalité

S. Humbert :

- Réouverture du centre du tri le lundi matin au lieu du mercredi matin.
- Levée des mesures concernant la grippe aviaire.
- Entretien des bords des routes : le moment de la tonte est choisi selon l'endroit. Par exemple, la place de lavage, les endroits où la visibilité est nécessaire et autour des bancs publics pour l'accès du public sont prioritaires.
- Miroir au chemin des Curtils. Il faut une autorisation du voyer du service des routes pour l'installation d'un miroir. Comme le chantier va durer un an, la Municipalité a décidé de ne pas faire les démarches.
- PECC : env. 40 personnes ont participé à la soirée d'information à la population organisée conjointement avec la commune de Bassins. Il est à préciser que plus de 500 personnes des 3 communes ont répondu au sondage, mais seules 8 ont moins de 25 ans. S. Humbert souhaite que les jeunes participent puisqu'il s'agit des actions qui doivent donner des résultats en 2050 environ.
- AGFORS : on peut trouver sur le site web de Le Vaud le rapport de gestion 2022 d'AGFORS.
- Forêt : la Municipalité a opté pour couper les arbres morts à cause de la sécheresse afin de pouvoir vendre le bois avant qu'il ne soit affecté.
- Tourisme : le projet du sentier des 3 villages (Marchissy - Le Vaud - Bassins) avance. Il mesurera 10 km et proposera des zones d'activités récréatives ou sportives. La Municipalité cherche une source de financement.
- Cimetière : L'herbe y a beaucoup poussé avec la chaleur et la pluie.

P.-A. Rotzetta :

- Les 3 questions sur le délestage du Conseil précédent :
  - Qui paie pour les dégâts aux appareils électriques consécutifs du délestage : la responsabilité n'est pas clairement définie dans le plan OSTRAL. La force majeure peut être évoquée.
  - Alimentation exceptionnelle du zoo : pas de dérogation selon les directives et ordonnances en vigueur. Il est recommandé à La Garenne de se munir d'équipement de secours.
  - De l'aide pour le micro PME : il faudrait que les entrepreneurs aillent sur les sites de l'état Pénurie d'électricité | État de Vaud (vd.ch) et Énergie : situation actuelle (admin.ch) pour les mesures d'aide.
- Il reste à synchroniser l'horloge du clocher côté Jura et à former les collaborateurs à la programmation des sonneries.
- Salle des Cimes : les gros travaux pour la sécurité ont été effectués, il reste la réparation des seuils côté lac et la remise en place des thermostats.
- Salle des Combles : des tests sont encore à faire pour trouver l'origine de l'infiltration. La fenêtre à losange sera remise en état.
- Bâtiment administratif : des modifications d'affectation ont eu lieu. Des panneaux vont être posés pour indiquer les différents bureaux.
- Le nouveau bureau du Conseil communal se situe à l'étage dans l'ancien bureau de la boursière.
- Epicerie : ouverture le 21 mai. L'épicier, M Olivier Vallon est titulaire d'un CFC de boulanger pâtissier, il est diplômé en gestion/comptabilité et marketing, il est aussi au bénéfice d'une patente de cafetier restaurateur.
- Une rencontre a eu lieu avec la commune de Founex pour échanger des idées sur les énergies renouvelables. La prochaine étape est de trouver un bureau technique et la rédaction d'un préavis.

J. Oldacre :

- SRGZA – Système régional de gestion de zones d'activités. Conformément à la législation fédérale (article 30a, al.2 OAT), le Canton doit mettre en place un système de gestion des zones d'activités ; ce système permettra de coordonner le développement de l'ensemble des zones d'activités et d'en assurer la gestion.
  NDLR : la présentation publique prévue le mercredi 21 juin a été annulée.
- Héritage Christinet : Pour rappel, la Commune fait partie des 5 co-héritiers. On est en attente de la finalisation du PACom pour voir quels terrains intéresseront la Commune.
- PACom : la Municipalité a reçu le retour du Canton, une présentation à la population aura lieu le mercredi 28 juin et la mise à l'enquête aura lieu en septembre.

N. Beck :

- Dossier antenne : suite à une démarche auprès du tribunal, une rencontre sur place aura lieu avec toutes les parties concernées.
- Crèche : l'ancien local de la Poste lui est attribué temporairement pour pallier le manque de place face à la demande.
- L'UAPE recrute du personnel suite à des démissions.
- La Municipalité cherche un nouveau responsable pour la cantine, l'ancienne ayant été affectée à la crèche.

- Logements protégés : un nouveau couple s'y installe. Au total, 5 logements sont occupés par des seniors. La Municipalité se réjouit de ce regain d'intérêts et que le bâtiment protégé retrouve sa vocation première.
- Activités du jeudi : suite au sondage, la décision a été prise d'organiser 2 activités par mois au lieu d'une activité par semaine.
- Des nouveaux patrouilleurs sont toujours recherchés afin d'assurer les différents tours.

S. Pécoud :

- L'initiative SOS communes a abouti. Les discussions des 2 faîtières avec les autorités ont mené à la nouvelle mouture de péréquation. Cette dernière prévoit une répartition plus juste pour les communes et une plus grande participation du Canton ; le principal changement étant la sortie de la facture sociale et la facture police de la péréquation. Il y a peu de perdants et bien de chances que cette mouture passe au Grand Conseil.
- En clair, notre Commune en sortirait gagnante avec environ CHF 200'000.- en moins à payer par année.

La Présidente remercie la Municipalité pour toutes ces informations très fournies, ce qui allégera le Conseil de juin. Elle passe au point 5, reliquat du dernier Conseil.

5. Election d'un délégué suppléant à Région de Nyon.

Malheureusement aucun candidat ne s'est proposé. La Présidente réfléchit pour la suite.

6. PV de la séance du 2 mars 2023

La lecture n'est pas demandée.

Page 2, point 3, intervention de N. Beck au sujet des patrouilleurs. Il demande à rectifier « Actuellement 3 employés municipaux pallient le manque. » par « *Actuellement 2 employés communaux pallient le manque.* »

- **Vote** : Cette rectification est acceptée par 35 oui et 1 abstention.

Page 3, intervention P.-A. Rotzetta au sujet du clocher. Le travail n'a pas encore été fait, il demande à rectifier « La commande défectueuse a été changée. » par « *La commande défectueuse sera changée.* »

- **Vote** : Cette rectification est acceptée par 35 oui et 1 abstention.

Page 8, point 9, D. Renaud demande l'ajout suivant à son intervention : « Il invite également la Municipalité à envoyer un courrier aux sociétés vaulies pour leur expliquer que la cour de l'école n'est pas un parking. »

- **Vote** : Cet ajout est accepté par 25 oui et 10 abstentions.

Page 8, point 9, S. Humbert au sujet des bennes à compost : Il demande à rectifier « Il n'y plus de plastique. » par « Il y a peu ou pas de plastique. »

- **Vote** : Cette rectification est acceptée par 34 oui et 2 abstentions.

Sans autre intervention, la Présidente soumet le PV tel que modifié au vote.

- **Vote** : Le PV tel que modifié est accepté par 35 oui et 1 abstention.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail ainsi que Mme Owen et M Gétaz pour leur relecture. Elle passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Dépôt du préavis municipal N° 11/2023 : Demande de crédit de CHF 55'000.- pour l'achat d'un véhicule utilitaire. Nomination de la Commission des finances et d'une commission ad hoc.

La Présidente explique qu'au moment de préparer l'ordre du jour, elle a estimé que le choix du véhicule étant la compétence de la Municipalité, il n'y avait donc pas besoin

d'une commission ad hoc. Or, renseignement pris auprès de la préfecture, il s'avère nécessaire d'avoir une commission ad hoc pour étudier la pertinence de l'achat.

Elle passe la parole à S. Humbert pour la présentation de ce préavis. S. Humbert explique la nécessité d'avoir un deuxième véhicule utilitaire. Le véhicule électrique « Goupil » a été loué pour faire un essai de mai à juillet, pour le transport des personnes, du matériel et pour l'arrosage.

La Municipalité, en considérant plusieurs facteurs, a fixé les lundis comme jour de séance avec les commissions. Elle laisse aux commissions la flexibilité de commencer la séance entre 18h00 et 20h00, mais au plus tard à 19h30 pour les séances concernant le budget et les comptes.

Pour ce préavis, La Municipalité a une seule date à proposer, le lundi 22 mai, à l'heure qui conviendra aux commissaires dès 18h00.

G.-A. Suter trouve que le choix du lundi est limitatif pour les conseillers.

Le Syndic répond que la Municipalité est souple pour les lundis ; mais, pour ce préavis, une seule date était disponible : le 22 mai.

Th. Pasquier demande si le véhicule sera autonome lors de forte chaleur.

Le Syndic répond qu'on aura les résultats de l'essai d'ici un mois ou deux. Il encourage les commissaires à demander des nouvelles de l'utilisation de ce véhicule aux employés de la voirie quand ils les croisent.

Le préavis est déposé. La Commission des finances est nommée.

Sont élus membres de la Commission ad hoc : Mme et MM S. Meylan, R. Badoud, S. Bürer, J.-J. Fasel et L. Vouros.

La Présidente précise que son adresse email : presidence@levaud.ch n'a pas d'accent, le correcteur automatique a agi seul lorsqu'elle a envoyé le message aux conseillers. Elle ajoute que l'adresse du bureau conseil.communal@levaud.ch est toujours active.

8. Rapport annuel de la Commission de recours et des délégués aux associations.

La Présidente réitère sa demande d'une présentation et pas de la lecture de la part des commissaires et délégués.

Commission de recours :

D. Rochat précise que cette commission a été sollicitée une seule fois. Il rappelle aux conseillers que le rôle de cette commission est de rendre une décision en s'appuyant sur les règlements communaux ou la jurisprudence cantonale. Le recourant dispose de 30 jours pour faire appel. Tenue au secret de fonction, la commission peut néanmoins mentionner dans le rapport le nombre de cas traités. Il ajoute que chaque membre du Conseil peut suggérer la modification des règlements.

AISE :

D. Rochat informe que lors de la dernière séance de l'AISE du 27 avril, qui ne figure pas dans le rapport, les comptes 2022 ont été approuvés avec une augmentation de 20% par rapport aux comptes 2021, ceci en lien avec le nouveau règlement sur les UAPE, la location des classes, l'achat des tableaux interactifs et du mobilier. Plusieurs communes ont été surprises par l'ampleur des crédits extrabudgétaires. Le CODIR de l'AISE réfléchit à une autre manière de procéder pour éviter que ce scenario ne se reproduise.

APEC :

A. Pécoud informe que la demande de devis pour la construction de la nouvelle STEP avance ; la construction aura lieu vraisemblablement en 2024. Le budget a augmenté en lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie. Il révèle qu'en 2022, il y avait moins

d'eaux usées à traiter en raison de la sécheresse, mais, en même temps, plus de déchets, notamment des lingettes qui ne devraient pas s'y trouver.

Crèche :

G. Strobino informe que la prochaine séance du comité de la crèche aura lieu le 7 juin. Il a appris par les communications aujourd'hui que la solution pour pallier au manque de place est l'attribution temporaire de l'ancien local de la Poste.

D. Rochat ajoute que les délégués sont rarement contactés par les parents.

RAT :

A. Di Tullio Maghe informe le Conseil qu'il y a une liste d'attente pour obtenir une place à l'UAPE.

J. Oldacre précise que les parents qui ne travaillent pas n'ont pas la priorité mais ont néanmoins le droit d'inscrire leurs enfants les jours où il y a de la place.

Région de Nyon :

E. Epple informe le Conseil qu'il y a eu des changements de personnes au sein de la Région. Mme V. Jeanrenaud, Syndique de Burtigny a remplacé Mme Ch. Landeiro. Lui-même est à présent délégué en remplacement de P.-A. Rotzetta, devenu municipal. Le Vaud est représenté par le Syndic, S. Pécoud.

SDIS :

Ch. Clerc informe le Conseil que le nombre de femmes sapeurs-pompiers reste constant, mais qu'elles ne sont pas encore beaucoup à grader. Il ajoute que diverses formations spécifiques sont proposées par le SDIS. Il détaille les différents cas d'interventions. Il rappelle que les sapeurs sont tous volontaires. Il relève la difficulté des sapeurs à se rendre disponibles lors des interventions diurnes et adresse un remerciement tout particulier aux entreprises qui acceptent de libérer leur personnel.

ORPC :

Ch. Sudan est à disposition pour répondre aux questions de ses collègues.

La Présidente remercie le commissaire et les délégués pour les rapports et les présentations. Elle passe au dernier point de l'ordre du jour.

9. Divers et propositions individuelles

A. Jacot-Descombes demande si l'obligation de désherber le réservoir à sapins de l'amicale des sapeurs-pompiers persiste.

S. Humbert se renseignera.

F. Péry-Meylan demande s'il y a une raison pour que la fontaine de Pensaz ne soit pas nettoyée comme les autres fontaines. Elle souhaite également savoir si le nouveau banc d'AGFORS a été fait avec nos sapins secs.

S. Humbert répond que les employés communaux testent les différentes façons de nettoyer les algues, la fontaine de Pensaz est sur la liste.

F. Péry-Meylan remarque que c'est super que « Goupil » ne fasse pas de bruit, par contre le souffleur de feuilles est très bruyant.

D. La Gioia questionne la Municipalité au sujet de la fuite de la fontaine de Pensaz, visible sur la route.

Le Syndic répond que des recherches ont été faites, puis l'eau n'a plus coulé, elle a apparemment trouvé une autre sortie.

P.-A. Gétaz demande s'il faut s'inquiéter du niveau de la nappe phréatique.

Le Syndic le rassure qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter actuellement.

Ch. Sudan a constaté que Goupil est immatriculé à Genève et souhaiterait une explication.

S. Humbert explique que l'entreprise qui le loue est sur Genève.

S. Meylan déplore le stationnement sauvage de 3 véhicules vers la fontaine « Pierre du Billard », ils gênent le voisinage et la visibilité.

M. Christinet relève que le panneau d'interdiction est mal placé.

P.-A. Rotzetta admet qu'il ne connaît pas le quartier, il ira sur place voir la situation. Il ajoute que le processus de dénonciation pénale est long.

Th. Pasquier commente, pour l'installation des panneaux solaires, que certains de nos bâtiments ont des toits plats, d'autres ont des toits vieillissants. On a cru que l'avant-toit de la Salle de Cime serait assez grand pour servir d'abri, ce qui n'est pas le cas. Il demande si l'on ne construirait pas un vrai couvert sur ce site scolaire sur lequel des panneaux pourraient être installés. Il demande aussi si la Municipalité étudie d'autres énergies renouvelables.

Le Syndic répond que c'est pour cela que la Municipalité va présenter un préavis d'étude.

P.-A. Rotzetta ajoute que la technologie va sûrement évoluer.

Th. Pasquier demande combien de zones SRGZA existent à Le Vaud.

J. Oldacre répond qu'il y en a deux, l'ancienne scierie Ruch et la menuiserie Bovy.

Th. Pasquier s'est inscrit comme patrouilleur remplaçant. Il a suivi une formation d'une demi-heure donnée par la police ; il a été sollicité 6 fois et a pu faire la patrouille 3 fois. Il a trouvé l'expérience sympathique avec les enfants. Il encourage ses collègues du Conseil à faire de même.

O. Hog se souvient, au sujet de la zone artisanale, que Région de Nyon avait la compétence pour y réfléchir, il souhaite avoir des informations là-dessus.

J. Oldacre répond que l'on aura des informations lors de la séance de 21 juin.

M. Christinet souhaite savoir ce qui se passe avec l'eau de la fontaine du Bornalet.

Le Syndic répond que cette eau coule librement et qu'il y a un projet pour la récupérer plutôt de la laisser couler librement.

S. Meylan demande pourquoi l'eau de la fontaine « Pierre du Billard » coule de moins en moins.

Le Syndic n'a pas de réponse immédiate et annonce qu'il est prévu qu'une équipe descende dans le captage pour faire un état des lieux.

Avant de passer la parole au Syndic, la Présidente remercie les Conseillers/ères pour leur présence et leur participation et les attend nombreux le 29 juin. Le Syndic invite les conseillers/ères au verre de l'amitié à l'auberge.

La séance est levée à 22h23
Le Vaud, le 29 mai 2023

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Lin Schelling
Secrétaire